

**Présentation des créations de centre de gestion financière (CGF) pour 2023 et 2024**

Service de la fonction financière et comptable de l'État

.././2023

Les représentants des organisations syndicales ont été informés en mai 2023 des perspectives de créations de centres de gestion financière (CGF) pour l'année 2023.

L'objet de cette fiche est de compléter l'information relative aux CGF créés en 2023 et présenter la trajectoire CGF 2024.

1- Une organisation pérennisée depuis le 1^{er} janvier 2023 par la modification du décret GBCP**1 – Une phase expérimentale de 2019 à 2022**

L'article 37 du décret n° 2018-803 du 24 septembre 2018 modifiant le décret GBCP, autorisait sur la période de 2019 à 2022 le rapprochement au sein d'une même entité d'un centre de service partagé (CSP) et d'un service facturier (SFACT).

Dans ce cadre vingt-trois centres de gestion financière ont expérimenté ce nouveau mode de traitement des dépenses au niveau déconcentré et central pour :

- le ministère de l'intérieur dit du bloc 1 ;
- les ministères de la transition écologique et de l'agriculture dits du bloc 2 ;
- les ministères sociaux, du travail, de la culture et des finances dits du bloc 3 ;
- les services de la Première ministre ;
- le ministère de l'éducation nationale ;
- le ministère de la justice ;
- et la direction nationale d'interventions domaniales (DNID).

2 – Une organisation pérennisée au 1^{er} janvier 2023

A compter du 1^{er} janvier 2023, l'article 86-1 du décret GBCP du 29 décembre 2022 a donné un cadre juridique pérenne aux centres de gestion financière.

Sept nouveaux CGF ont été créés au niveau déconcentré, pour les ministères du bloc 2 et de la justice et deux CGF d'administrations centrales ont vu leur périmètre de gestion étendu.

➤ Création de six CGF pour le traitement des dépenses des ministères de l'écologie et de l'agriculture (bloc 2)

Lors du 1^{er} semestre 2023, cinq CGF ont été déployés :

- le 1^{er} avril 2023 à Besançon, composé de 16 agents dont 11 en provenance du bloc 2 ;
- le 1^{er} mai 2023 à Nantes, composé de 29 agents dont 20 issus du bloc 2 ;
- le 1^{er} juin 2023 à Châlons-en-Champagne, composé de 3 agents dont 2 du bloc 2, à Strasbourg, composé de 12 agents dont 10 du bloc 2 et à Créteil, composé de 46 agents dont 31 du bloc 2.

En septembre 2023, un dernier CGF, composé de 30 agents dont 21 en provenance du bloc 2 sera mis en place à Marseille.

Dans un premier temps les agents des ministères du bloc 2 sont mis à la disposition.

➤ Création d'un CGF pour le traitement des dépenses du ministère de la justice

Le CGF justice de Nancy, qui a démarré le 1^{er} juin 2023, est composé de 28 agents dont 12 en provenance du ministère de la justice.

Dans un premier temps les agents de la Justice sont mis à disposition.

➤ Extensions de périmètre des CGF auprès des SCBCM finances et écologie

Depuis le 1^{er} avril 2023 :

- l'intégralité des dépenses des services prescripteurs d'administration centrale du ministère de la transition écologique sont traitées en mode CGF ;
- le CGF DGFIP a été déployé à Montreuil. Composé de 37 agents, il est issu du regroupement du SFACT du CBCM finances et des CSP du Service d'Appui aux Ressources Humaines (SARH) et du Département de la Gouvernance et des Supports (DGS) du Service de systèmes d'information.

2 – Les déploiements de CGF pour 2024

Les échanges avec les ministères ont permis d'arrêter une trajectoire pluriannuelle de généralisation pour le bloc 2 (2023-2024) et pour la justice (2024-2027).

Dans ce cadre onze CGF seront déployés en 2024. Les travaux préparatoires ont débuté entre mai et juillet 2023. Dans cette optique, les services RH sont associés avec notamment la diffusion d'un guide d'accueil RH et la rédaction de fiches financières individuelles, établies sur demande.

L'accompagnement se matérialise également par un parcours de formation différencié selon l'origine des agents et dispensé en deux temps, avant et après le démarrage. Les objectifs sont de former les agents ex-CSP et ex-SFACT au traitement de la dépense en mode CGF, d'harmoniser les pratiques mais aussi de créer une culture commune et d'initier une dynamique de travail.

1. La création de neuf CGF pour les dépenses du bloc 2

Conformément au calendrier de déploiement, les six dernières régions du périmètre du bloc 2 basculeront en mode CGF en 2024 avec la création de neuf nouvelles structures :

- en Occitanie à Toulouse, démarrage des travaux le 11 juillet 2023 ;
- en Nouvelle-Aquitaine à Bordeaux et à Limoges, démarrage des travaux le 7 juillet 2023 ;
- en Bretagne à Rennes, démarrage des travaux le 16 mai 2023 ;
- en Auvergne-Rhône-Alpes à Clermont-Ferrand et à Lyon, démarrage des travaux le 30 juin 2023 ;
- en Normandie à Caen et à Rouen, démarrage des travaux le 27 juin 2023 ;
- dans le Centre Val de Loire à Orléans, démarrage des travaux le 6 juin 2023.

2. La création d'un CGF pour les dépenses de la justice

En 2024, un CGF sur le périmètre de la justice sera déployé à Lille. Une réunion de lancement s'est tenue le 4 juillet 2023.

3. La création d'un CGF au sein du CBCM de l'agriculture

Les travaux préparatoires au déploiement du CGF au sein du CBCM de l'agriculture ont débuté le 10 mars 2023. Après quatre ateliers, la phase initiale s'est conclue le 1^{er} juin 2023 par un premier comité de pilotage. Lors de cette réunion la date de démarrage, au 1^{er} mars 2024, le périmètre de gestion ainsi que la constitution de l'équipe CGF, 10 agents dont 5 originaires de l'agriculture, ont été arrêtés.

En marge de ces travaux, le bureau 2FCE-2A échange avec les autres ministères afin de définir de nouvelles perspectives de déploiements.
